



Quentin DESCHODT

Associate

Email : qdeschodt@philippelaw.eu

Tel : +32 2 250 39 93 / +32 2 250 39 80

Fax : + 32 2 250 39 81

Language(s) : French / Dutch / English

Bar(s) : Brussels

Industries

- Insurance and tort
- Litigation, Arbitration & Mediation
- Real estate (construction, leases, etc.)

Training

- Master's degree in notarial studies (2021)
- Master's degree in law, civil liability and insurance option (2019)
- Bachelor's degree in law (2017)

Activities

Within the bar

- 2023 - nowadays : Lawyer at Brussels Bar

Outside the bar

- Civil liability and insurance lawyer at the DAS (2023)
- Internship in a notary's office (2021)
- Traineeship at the Court of 1st Instance of Brabant Wallon (2020)
- Internship in a law firm (2018)

News

01/07/2025 **Le point sur la vétusté en matière de réparation des dommages aux choses à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau Code civil**

Depuis de nombreuses années, la question de la prise en compte de la vétusté lors de l'indemnisation d'une chose assurée fait débat. En l'absence de base légale, la matière a fluctué au rythme de la jurisprudence de la Cour de cassation. Désormais, la matière est réglée par l'article 6.38 du nouveau Code civil, entré en vigueur le 1er janvier 2025, qui opère une distinction entre l'hypothèse où la chose est totalement détruite (déduction de la vétusté) et l'hypothèse d'une chose endommagée (pas de déduction de la vétusté). I. Contexte Tenir compte ou non de la vétusté dans le cadre de ...

Publications

 01/12/2022 **Quentin DESCHODT**, "Intervention agressive pour la première fois en degré d'appel: application en matière d'assurances", note sous Cass. (2e ch.), 18 mai 2022, J.T., 2022, p. 421.